

EPTB Gardons – FRDG322 – Alluvions du moyen Gardon + Gardon d'Alès et d'Anduze

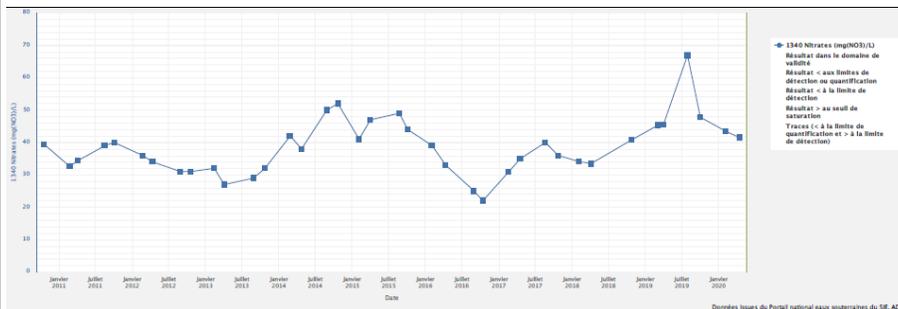
Type de masse d'eau	ESO
Code masse d'eau	FRDG322
Nom masse d'eau	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	BSS002DLZR - PUIITS DE LA PLAINE SAINTE ANASTASIE P90 NO3 = 66,9 mg/L
Nombre de communes proposées au classement V1	
Liste des communes proposées au classement (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	Boucoiran et Nozières, Brignon, La Calmette, Cassagnoles, Cruviers Lascours, Dions, Maruejols les gardons, Moussac, Ners, La Rouvière, Saint Chaptès, Saint Genies de Malgoires, Sauzet, Vezenobres + Sainte Anastasie-Russan
Type d'argumentaire (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/>)	<input checked="" type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée <input type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : préciser l'origine ici. <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible <input type="checkbox"/> Autre :
Communes dont le retrait du classement est proposé	NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.
Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation	<p>Le qualitomètre de SAINTE-ANASTASIE, situé sur la bordure aval ne semble pas représentatif de la ME. Sa mauvaise concentration (dont la réalité n'est pas discutable et dont la dynamique semble en outre négative) traduit plus probablement les pratiques de son aire d'alimentation directe. En appui de cette affirmation, l'EPTB communique la fiche masse d'eau rédigée par ses services en 2019 (Cf. PP 15-16 en particulier).</p> <p>L'EPTB Gardons appuie la compartimentation proposée en v1, à défaut d'une possibilité de compartimentation plus fine.</p> <p>Le non classement de la Commune de Sainte-Anastasie, proposé par les services de l'Etat en version 1 ne semble pas cohérent avec la localisation administrative du forage.</p> <p>Par ailleurs, une étude d'amélioration des connaissances (fonctionnement de l'hydrosystème) est en cours, sous maîtrise d'ouvrage EPTB Gardons. Elle devrait permettre d'appuyer la compréhension de cette problématique sur la ME.</p>
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	<p>Le forage du puits de la Plaine est un ancien captage AEP situé au milieu d'un îlot de grandes cultures (blé dur en 2018) situé sur la bordure ouest de la commune de Sainte Anastasie à proximité du village de Russan.</p> 



Le puits n'étant plus en exploitation, le prélèvement est réalisé sur un piézomètre de l'ancien périmètre de protection. Une purge préalable de 100 l (30 min de pompage) est réalisée préalablement au prélèvement afin de renouveler l'eau du puits.

La profondeur du piézomètre est de 8 m et le niveau de la nappe est approximativement de 4 m.

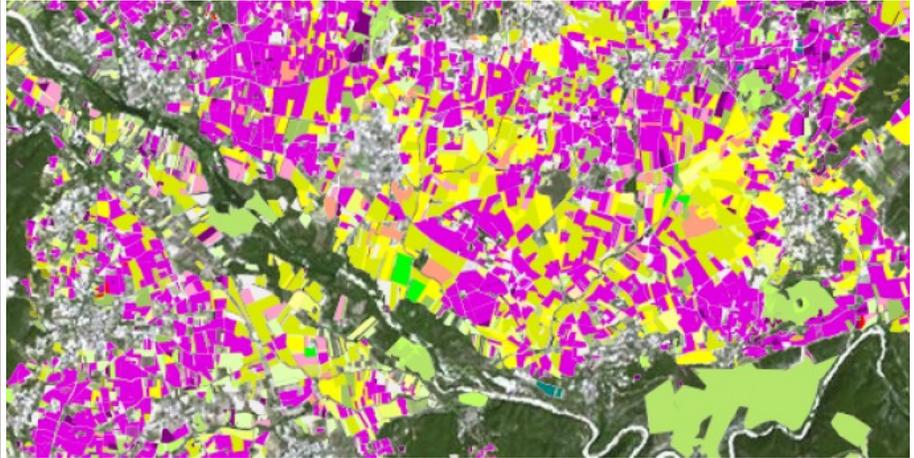
L'analyse de la chronique 2010-2020 révèle une certaine récurrence des pics estivaux en août (parfois automnaux mais plus aléatoires) qu'on peut supposer être associés à des variations piézométriques. Ces dépassements récurrents du seuil de 40mg/l de teneur en Nitrates n'apparaissent pas relever d'une pollution accidentelle mais de phénomènes de pollutions diffuses.



La commune de Sainte Anastasie est une vaste commune marquée à la fois par les garrigues en bordure des gorges du Gardon mais également par la plaine agricole du Bourdic.

Les 2 cours d'eau du Bourdic et du ruisseau de l'arrière qui s'écoulent à proximité

(300m) du forage de la plaine, drainent des bassins versants marqués par une forte proportion de grandes cultures. Un apport de polluants depuis le Bourdic ainsi que sa nappe alluviale apparaît probable.



L'ensemble de ces éléments plaide pour conserver la commune de Sainte-Anastasia dans le classement de la zone vulnérable. Il conviendrait en outre d'ajouter un point de suivi dans le réseau de surveillance nitrates sur le cours d'eau du Bourdic.

Par ailleurs, la dégradation régulière de la qualité du forage du Bruel à Dions sur l'autre rive des gardons indique que les phénomènes de pollutions diffuses par les nitrates ne sont pas uniquement circonscrits au forage de la plaine. Ce point de surveillance montre une forte hausse des teneurs entre octobre 2018 avec 11,5 mg/l et février 2019 avec 34,2 mg/l. Or le secteur de la gardonnenque à l'amont de Dions est également caractérisé par l'importance des grandes cultures.

A ce stade, la compartimentation proposée sur l'entité aquifère des alluvions des moyens gardons apparaît comme la plus pertinente.

Le classement de la masse d'eau est donc maintenu en l'état, mise à part l'ajout de la commune de Saint-Anastasia, déjà classée en 2017.